BANQUE CENTRALE DU CONGO
Le Conseil
Comité d'Audit et de Gouvernance

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES
Exercice 2010

Kinshasa, mars 2011

BANQUE CENTRALE DU CONGO
Le Conseil
Comité d'Audit et de Gouvernance

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2010

Introduction

Après avoir produit son premier rapport annuel relatif aux activités de l'exercice 2009, le Comité d'Audit et de Gouvernance reprend dans le présent rapport, la synthèse de ses activités de l'exercice 2010.

Ces activités sont articulées autour de huit points ci-après :

- Rôle du Comité d'Audit et de Gouvernance ;
- Organisation ;
- Fonctionnement ;
- Etats financiers ;
- Système de contrôles internes ;
- Auditeurs Externes ;
- Fonction d'audit interne ;
- Conformité à la loi.

I. Rôle du Comité d'Audit et de Gouvernance

Par sa décision n° 001 du 12 juillet 2003, le Conseil de la Banque avait créé le Comité d'Audit et fixé les règles de son organisation et de son fonctionnement.

En juin 2010, suivant la décision n° 016 du 11 juin du Conseil de la Banque, le Comité d'Audit est devenu « Comité d'Audit et de Gouvernance ».

...

Le Comité d'Audit et de Gouvernance combine ainsi les missions du Comité d'Audit fixées par la Décision n° 001 du 12 juillet 2003 du Conseil de la Banque et celles du Comité de Gouvernance prévu par l'Ordre de Service n° 075/09 du 12 juin 2009 portant organigramme général de la Banque Centrale du Congo.

Organe d'appui du Conseil, le Comité d'Audit et de Gouvernance est chargé d'élaborer et de proposer les règles de gouvernance d'entreprise de la Banque Centrale du Congo ainsi que les politiques et les pratiques touchant l'éthique et la déontologie devant guider les administrateurs, les hauts dirigeants et l'ensemble du personnel tout en en contrôlant le respect afin de s'assurer que l'Institut d'Emission, y compris le Conseil de la Banque, fonctionnent de manière efficace et efficiente.

A ce titre, le Comité d'Audit et de Gouvernance remplit les missions suivantes :

- assurer la surveillance des procédures d'audit, du système de contrôle interne, du cadre de l'information financière et comptable de la Banque, ainsi que l'évaluation de la performance de cette dernière ;
- apprécier les contrôles internes, la fiabilité des moyens mis en œuvre pour établir les comptes et la pertinence des principes et méthodes comptables, lesquels doivent obéir aux normes comptables internationales (IAS) ;
- évaluer les rapports de l'Audit Interne de la Banque dans le cadre des audits systématiques obéissants aux normes internationales ;
- émettre un avis sur les rapports des Commissaires aux Comptes ;
- contrôler le respect de la mise en œuvre au sein de la Banque des politiques touchant la déontologie et l'éthique ;
- se charger de tout sujet qu'il estime présenter des risques majeurs pour la Banque ou des dysfonctionnements graves de procédures.

.../

II. **Organisation**

L'organisation et le fonctionnement du Comité d'Audit et de Gouvernance sont fixés par la décision n° 017 du 11 juin 2010 du Conseil de la Banque.

Suivant cette décision, le Comité d'Audit et de Gouvernance est composé de quatre membres choisis parmi les Administrateurs non actifs du Conseil de la Banque. Il choisit en son sein un membre chargé de coordonner ses activités.

Les Administrateurs membres du Comité d'Audit et de Gouvernance ont été nommés par le Décret Présidentiel n° 46-B/2003 du 28 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil de la Banque Centrale du Congo. La composition du Comité d'Audit et de Gouvernance se présente de la manière suivante :

1. **Albert YUMA MULIMBI** : Président de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), Coordonnateur ;
2. **Omer TSHIUNZA MBIYE** : Professeur Ordinaire à la Faculté des Sciences Economiques de l'Université de Kinshasa et Ancien Vice-Gouverneur de la BCC, Membre ;
3. **Roger MASAMBA MAKELA** : Professeur Ordinaire aux Facultés de Droit de l'Université de Kinshasa et de l'Université Protestante au Congo et Président de la Commission Nationale de l'OHADA en RDC, Membre.
4. **ISSA SELEMANI** : Ancien Parlementaire, Directeur à la Direction Générale des Impôts

.../

III. **Fonctionnement**

III.1. **Réunions**

Le Comité d'Audit et de Gouvernance se réunit une fois par trimestre sur convocation de son Coordonnateur. Il peut se réunir en dehors de cette fréquence lorsque les circonstances l'exigent.

Au cours de l'exercice 2010, le Comité d'Audit et de Gouvernance a organisé six réunions.

Parmi les dossiers importants traités au cours de cet exercice, il y a lieu d'épingler :

1° examen et approbation du plan pluriannuel d'audit 2011-2013 ;

2° examen et approbation du rapport annuel d'activités de l'Audit Interne de l'exercice 2009 ;

3° certification des états financiers de la Banque Centrale du Congo de l'exercice 2009 ;

4° examen du rapport provisoire du groupement des Cabinet Ernst & Young et Strong NKV relatif à la certification de la dette interne de la BCC

4° élaboration des termes de référence relatifs à la sélection des Cabinets d'audit chargés respectivement de l'audit des états financiers de la Banque pour les exercices 2010 à 2012 et de l'audit du réseau de télécommunication par satellite V SAT de la Banque Centrale du Congo ;

5° sélection des Cabinets d'audit PRICEWATERHOUSECOOPERS et JIDCOM chargés respectivement de l'audit des états financiers de la Banque pour les exercices 2010 à 2012 et de l'audit du réseau de télécommunication par satellite V SAT de la BCC ;

6° échange avec le Cabinet Deloitte & Touche sur les recommandations formulées par ce cabinet à la suite de ses missions d'audit des états financiers de la BCC ;

7° examen des activités de l'Audit Interne ;

8° examen des problèmes liés au fonctionnement de l'Audit Interne.

...

III.2. **Formation**

Au cours de l'exercice sous revue, les membres du Comité d'Audit et de Gouvernance ont participé, du 06 au 09 juin, à Atlanta aux USA, à la 69ème Conférence Internationale de l'Institut des Auditeurs Internes « IIA Global ».

IV. **Etats financiers**

En vue de permettre à la Banque de parvenir à la certification de ses comptes, le Comité d'Audit et de Gouvernance a instruit l'Audit Interne à auditer les comptes de la Banque de l'exercice 2009 avant que ceux-ci ne soient audités par l'Auditeur Externe.

Sur base des recommandations formulées par l'Audit Interne, la Direction de la Comptabilité et du Budget a porté des corrections proposées.

Avec la fin du mandat du Cabinet Deloitte & Touche en rapport avec l'audit des états financiers de la Banque Centrale, le Comité d'Audit et de Gouvernance a rencontré ce Cabinet. A cette occasion, le Comité d'Audit et de Gouvernance avait passé en revue, avec l'auditeur externe, les principales recommandations découlant de l'audit des états financiers de l'exercice 2009 en vue d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

A ce sujet, le Comité d'Audit et de Gouvernance a eu à attirer l'attention de l'Audit Interne et des Directions opérationnelles pour la mise en œuvre des recommandations formulées afin d'aboutir à la certification des états financiers avec le nouvel auditeur externe à recruter.

...

V. **Système de contrôles internes**

En ce qui concerne l'appréciation des contrôles internes, le Comité d'Audit et de Gouvernance a eu à les examiner à l'occasion de l'évaluation de l'exécution du plan pluriannuel d'audit.

A cet effet, l'Audit Interne était instruit de mener sa mission avec professionnalisme en vue d'une correcte évaluation des contrôles internes assorties des recommandations.

VI. **Auditeurs Externes**

Au cours de l'exercice 2010, le Cabinet Deloitte & Touche a audité les comptes annuels de la Banque Centrale de l'exercice 2009 qu'il a certifiés.

Il y a lieu de signaler que ce fut le dernier audit mené par ce Cabinet à la Banque Centrale. En effet, sélectionné pour un second mandat par le Comité d'Audit et de Gouvernance en 2006 après un processus de recrutement auquel avaient concouru plusieurs cabinets d'audit, le Cabinet Deloitte & Touche est arrivé au terme de son mandat.

Pour l'audit des comptes des exercices 2010, 2011 et 2012, le Comité d'Audit et de Gouvernance a recruté un nouveau Cabinet, à savoir le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS.

Durant cet exercice, il n'a pas été noté des points de désaccord entre l'Auditeur externe et le Comité d'Audit et de Gouvernance.

.../

VII. **Fonction d'audit interne**

Le Comité d'Audit et de Gouvernance veille sur l'exécution de la fonction d'audit interne notamment par l'évaluation des rapports de l'Audit.

La revue de l'exécution du plan pluriannuel d'audit a été assurée au travers des rapports d'audit présentés au Comité d'Audit et de Gouvernance sur l'exécution de la tranche annuelle du plan d'audit. Il en est de même des rapports sur les missions ponctuelles diligentées par l'Audit Interne.

En outre, le Comité d'Audit et de Gouvernance a relayé l'Audit Interne au niveau de la Haute Direction et du Conseil pour des solutions à des problèmes spécifiques.

Il en est ainsi notamment des problèmes d'effectifs des Auditeurs et de relève au sein de l'Audit Interne, de la rémunération des Auditeurs et de la confidentialité des missions d'audit et d'enquête.

En effet, avec l'implication du Comité d'Audit et de Gouvernance, il a été organisé le recrutement de vingt nouvelles unités en faveur de l'Audit Interne. Le processus de recrutement a été achevé et l'engagement de ces unités a été budgétisé pour l'exercice 2011.

De même, le Comité d'Audit et de Gouvernance a obtenu pour l'Audit interne, la confidentialité des missions de vérification des encaisses et la simplification des formalités administratives pour les autres missions.

Par ailleurs le Comité d'Audit et de Gouvernance a examiné les projets de modification des textes régissant l'Audit Interne. Il s'agit des textes suivants :

- Organigramme de l'Audit Interne ;
- Charte de l'Audit Interne ;
- Statut Particulier de l'Auditeur Interne ;
- Code de Déontologie de l'Auditeur Interne.

VIII. **Conformité à la loi**

Les problèmes de violation de la loi qui ont le plus préoccupé le Comité d'Audit et de Gouvernance sont ceux relatifs à l'absence du capital, l'octroi des avances au Trésor et la non comptabilisation des intérêts dus par le Trésor sur les avances lui consenties.

Les problèmes du capital de la Banque et du défaut de comptabilisation des intérêts dus par le Trésor sur les avances lui consenties par la Banque seront résolus avec la recapitalisation de la Banque dont le processus est fort avancé.

Les travaux de modification de la loi n° 005/2002 du 07 mai 2002 portant constitution, organisation et fonctionnement de la Banque Centrale sont en cours. Ils seront adoptés prochainement par le Conseil de la Banque avant d'être soumis au Gouvernement et ensuite au Parlement. Les conclusions qui en découleront pourront apporter des solutions aux préoccupations soulevées.

Fait à Kinshasa, le 24 mars 2011

TSHIUNZA MBIYE
Membre

Albert YUMA
Coordonnateur